

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 15 janvier 2013: «Contre les concerts de musique techno en plein-air sur la place de la Navigation».

Rapport de M. Jean-Paul Guisan.

La pétition P-300, déposée le 14 janvier 2013, a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2013. La commission a traité cet objet lors des séances des 4 et 18 février 2013, et du 11 mars 2013, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini que la commission remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe)

Préambule

Pour faciliter la compréhension des enjeux relatifs à cette pétition, le rapporteur propose la synthèse suivante:

- A l'origine de la pétition, il y a eu un concert de musique techno donné sur la place de la Navigation dans le cadre de la manifestation intitulée «Les Pâquis sont à la rue» organisée le week-end des 29 et 30 septembre 2012 par l'association éponyme (qui a succédé à «La rue est à vous»).
- Selon les organisateurs, la musique a été diffusée en live entre 9 h et 22 h le samedi, après quoi de nombreuses personnes sont restées sur la place. Entre 5 h et 9 h, quelque 500 personnes munies d'écouteurs qui sortaient de la salle du Môle où avait eu lieu une soirée techno ont afflué sur la place de la Navigation pour un after, programmé sous le nom de «Silent party», la musique étant diffusée dans les casques. Cette pratique n'a toutefois pas empêché les participants d'être particulièrement bruyants. Le dimanche, à 9 h, la diffusion en live de musique techno a repris pour se terminer à 22 h.
- Le concert live, quant à lui, était organisé par l'association de musique électro Leika (<http://www.darksite.ch/leika/>), qui a été invitée par «Les Pâquis sont à la rue» (à savoir l'association qui a succédé à La rue est à vous). La silent party était organisée par Sonopack (<http://www.sonopack.ch/2012/silent-party/>).

- Le lancement de la pétition a donné lieu à une tentative de médiation, qui n’a donc pas abouti, entre, d’une part, les pétitionnaires, représentés par M. Jacques Berthet, et, d’autre part, «Les Pâquis sont à la rue», représentés par M. Romain Kull, sous l’égide de la SURVAP, l’Association des habitants des Pâquis, sollicitée par Les Pâquis sont à la rue.

Travaux de la commission

Séance du 4 février 2013

Audition de M. Jacques Berthet, pétitionnaire

M. Berthet explique qu’il a fait signer cette pétition dans le quartier des Pâquis suite au concert de musique techno donné les 29 et 30 septembre 2012 sur la place de la Navigation, laquelle est entourée par des hôtels et des appartements. Une partie du concert a été diffusée en live le samedi et le dimanche de 17 h à 23 h. Le dimanche, entre 5 h et midi, le concert a été diffusé dans des casques, avec pour résultat qu’on entendait les cris des auditeurs. Quant à la musique techno, il n’a rien contre, pour autant qu’elle soit diffusée dans un endroit approprié. La principale gêne – qui est d’ordre physique – engendrée par cette musique est représentée par les fréquences basses que l’on ressent au niveau du cœur et de l’estomac.

Suite à cet événement, M. Berthet a lancé une pétition pour que les concerts donnés sur la place soient mieux organisés et cadrés sur le plan légal. Il s’en est entretenu pendant tout l’automne avec des associations de quartier comme SURVAP. A ses yeux, c’est seulement la menace du dépôt d’une pétition au Conseil municipal qui a amené les organisateurs du concert à demander une médiation avec la SURVAP. Les deux parties se sont rencontrées à plusieurs reprises, un protocole d’accord a été rédigé, mais l’autre partie a finalement refusé de le signer, d’où le fait que M. Berthet maintient la pétition. Il ajoute que, dès les beaux jours, les gens qui habitent la place de la Navigation sont exposés à beaucoup de nuisances sonores, toute la nuit, alors que la majorité des appartements ne sont pas insonorisés. Le fait que ce concert se soit déroulé dans un cadre officiel est la goutte qui a fait déborder le vase.

Questions des commissaires

Un commissaire (EàG) s’étonne du fait que SURVAP soit signataire du protocole de médiation. M. Berthet répond que l’organisateur du concert est l’association «Les Pâquis sont à la rue», représentée par M. Romain Kull et que c’est ce dernier qui a demandé à la SURVAP, en qui il faisait confiance, de jouer le rôle de médiateurs. Lors de cette médiation, M. Kull n’a pas voulu s’excuser des désagréments que la musique techno pouvait engendrer. Les seules nuisances qu’il ait reconnues, c’est le bruit qu’on fait les participants lors de la Silent party. Or

le pétitionnaire insiste sur le fait que la principale nuisance a été causée par les basses du concert live.

A la question d'un commissaire (LR) qui lui demande si c'est bien lui qui a pris l'initiative de proposer le protocole que M. Kull n'aurait pas accepté de signer, le pétitionnaire répond par l'affirmative, en précisant que les termes de cet accord avaient bien constitué l'objet des discussions préalables.

Réponses aux autres questions des commissaires

M. Berthet reconnaît que les horaires ont été respectés.

Les nuisances engendrées par le concert sont similaires à celles des beaux jours.

Aucune mesure du volume sonore n'a été faite. La police est venue à trois reprises suite à des plaintes relatives au bruit engendré par des bagarres, mais elle n'a pas interrompu le concert puisque ce dernier se déroulait en toute légalité.

Le pétitionnaire est au courant du fait que la programmation de 2013 prévoit de la musique pour les enfants.

Discussion et votes

Une majorité de la commission s'oppose au vote immédiat sur le sort qu'il faut réserver à la pétition. L'audition de M. Romain Kull et de l'association «Les Pâquis sont à la rue» est acceptée. Des auditions de la SURVAP et du Service contre le bruit et les rayonnements non ionisants sont en revanche refusées.

Séance du 18 février 2013

Audition de M. Romain Kull et M^{me} Anne Gilly, membres de l'association «Les Pâquis sont à la rue» et de SURVAP

M. Kull explique que M^{me} Gilly et lui-même faisaient partie de l'association «La rue est à vous» qui est morte. Afin de perpétuer l'animation du quartier, ils ont créé, avec les habitants, une association nommée «Les Pâquis sont à la rue» qui a déjà organisé des fêtes en 2011 et en 2012. L'édition de 2012 est le fruit d'un travail avec les associations de quartier, les habitants, des artistes et la Ville. Les horaires ont été respectés, il y a eu seulement un peu de bruit à la fin, lorsque les personnes sont restées sur la place de la Navigation. M. Kull précise que le but n'est pas de faire de la musique électro chaque année. Il se trouve que le thème de 2012 était urbain, raison pour laquelle ils ont invité un festival électro dont les dates coïncidaient avec les leurs. En 2013, la fête aura pour thème la campagne et l'enfant.

Ayant appris par les habitants du quartier qu'une pétition était en cours, les auditionnés ont directement demandé de parler avec les pétitionnaires, dont M. Berthet s'est présenté comme le porte-parole, tandis que de leur côté ils ont contacté la SURVAP pour essayer de rédiger un protocole d'accord que M. Berthet a refusé de signer. Aux yeux de M. Kull, la pétition se résume à une affaire de goût et correspond à une volonté d'interdire certains genres. Par ailleurs, les pétitionnaires se plaignant toute l'année des bruits à cet endroit, cet événement leur permet d'avoir dirigé les plaintes à l'encontre d'une entité précise.

Réponses aux questions des commissaires

Aux commissaires qui se disent gênés d'entendre de sa part que c'est M. Berthet qui ne voulait pas signer le protocole, alors que celui-ci a affirmé l'inverse, M. Kull répond qu'il y avait des éléments dans le protocole qu'il ne pouvait pas accepter, et inversement. En résumé, l'enjeu, pour lui, était de ne pas concéder un droit de veto sur la programmation à une seule personne.

S'agissant des basses, M. Kull explique que le samedi, la musique a commencé à 9 h et s'est terminée à 22 h. Par conséquent, on ne peut pas dire que des bruits de basse se sont fait entendre pendant toute la nuit.

En revanche, il admet que les gens qui sont restés sur la place après 22 h ont pu être bruyants. Il reconnaît surtout que les quelque 500 personnes qui les ont rejoints à partir de 5 h (depuis la salle du Môle) ont causé des nuisances sonores, raison pour laquelle les organisateurs étaient prêts à s'en excuser dans le protocole.

Toujours à propos des basses, M. Kull constate qu'il y a toujours des gens pour s'en plaindre, quel que soit le type de musique, alors que la sensation causée par ces fréquences sonores reste la même. Par conséquent, il s'agit d'un problème de goûts. Pour appuyer ses propos, M. Kull invoque le fait que des mesures ont été effectuées sur place et que l'on a enregistré 90 décibels sur une heure, alors que la loi en autorise 93.

S'il comprend le désagrément engendré par le fait d'être exposé pendant 7 heures d'affilée à un style de musique que l'on n'aime pas, M. Kull estime néanmoins que l'exercice peut être tolérable dans le cas d'une fête de quartier qui a lieu deux jours par année. (*Note du rapporteur: Cette dernière déclaration a choqué plus d'un commissaire.*)

Séance du 11 mars 2013

Discussion et prises de position

Une majorité des membres de la commission (S, Ve, LR) sont pour le classement de la pétition:

Pour un commissaire socialiste, les auditions ont révélé que le but réel de la pétition était de mettre des entraves à l'organisation future de manifestations festives sur la place de la Navigation, en donnant un droit de veto à une seule personne, et c'est précisément la raison pour laquelle la médiation a échoué. C'est un geste peu démocratique. Un autre commissaire socialiste souligne l'importance du processus participatif qui existe dans les quartiers.

Les Verts partagent cette position. Ils rappellent que la loi a été respectée, tant du point de vue du niveau sonore que de l'horaire. La conciliation n'a certes pas abouti, mais les organisateurs ont affirmé qu'ils ne feraient plus de concert techno.

Pour le Parti libéral-radical, il faut entendre les doléances des personnes qui ont souffert des nuisances sonores, mais les organisateurs ayant dit qu'il n'y aurait plus de concert techno, la pétition est vidée de sa substance. Par ailleurs, la pétition a un champ d'application tellement restreint qu'elle ne résout pas le problème des nuisances. Le devoir démocratique qui incombe aux commissaires, consiste aussi à hiérarchiser et filtrer dès lors qu'on a affaire à un cas particulier.

Une minorité de commissaires (EàG, PDC, UDC, MCG) sont pour le renvoi au Conseil administratif.

Pour Ensemble à gauche, le caractère démocratique du droit de pétition et du traitement qui lui est réservé ne saurait dépendre du nombre de signataires. L'extrême intensité des nuisances sonores subie par les personnes habitant autour de la place de la Navigation, exposées par ailleurs à des nuisances sonores durant les beaux jours de l'année, justifie un renvoi au Conseil administratif. Une limite a été dépassée et il faut le rappeler aux organisateurs, sachant que les pétitionnaires ne demandent d'interdire que ce genre de musique. La médiation ayant échoué, c'est à l'autorité de trancher.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que tout le monde s'accorde à dire que le lieu était mal choisi. Il est d'autant plus important d'envoyer un message au Conseil administratif que l'issue de la crise a donné raison aux fêtards.

Le Mouvement citoyens genevois propose le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation d'imposer des limites sonores aux organisateurs. Un commissaire de l'Union démocratique du centre, pour qui il ne s'agit pas de donner raison aux uns ou aux autres, trouve la proposition raisonnable.

Un commissaire démocrate-chrétien estime que, étant donné la sensibilité actuelle au problème du bruit, un renvoi de la pétition au Conseil administratif ne signifie pas que l'on cautionne une réaction excessive, tandis que son classement équivaldrait à une forme de non-recevoir.

Vote

La présidente met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif qui est refusé par 7 oui (2 EàG, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG) contre 7 non (2 Ve, 2 S, 3 LR).

La pétition est classée.

P-300

Pétition des habitant-es riverains de la place de la Navigation et de la rue du Léman contre les concerts de musique techno en plein-air sur la place

Concerne: lors du week-end de *la rue est à vous* du quartier des Pâquis les 29 et 30 septembre, les organisateurs ont programmé sur la place de la Navigation une animation de musique techno de 18h30 à 23h30 le samedi ainsi que de 12h à 22h le dimanche ainsi qu'un after le dimanche matin dès 5h émaillé de cris et hurlements. Cette programmation était totalement inappropriée

Considérant que la place de la Navigation est un lieu bordé d'immeuble d'habitations avec des salons et des chambres à coucher donnant sur la place,

Que dans ces immeubles peuvent habiter des personnes âgées ou malades et qu'il est difficile pour elles de se soustraire à certaines nuisances,

Que ces immeubles ne sont en grande partie **pas isolés** au niveau phonique,

Que cette place subit tout au long de l'année des nuisances *sonores nocturnes*

Qu'il existe dans le quartier des salles appropriées ou le bord du lac pour ce genre de musique.

Nous les riverains-es de la Place de la Navigation et de la rue du Léman nous demandons avec cette pétition que le scandale du concert techno du week-end de *la rue est à vous* ne se reproduise plus

Que les autorités se portent garantes et mettent tout en œuvre pour qu'aucune autorisation de ce type soit à nouveau délivrée

NOM	PRENOM	Adresse	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------